

MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2019-48

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

L'an deux mille dix-neuf,
Le 17 octobre à 19 heures,

Date de convocation : 07/10/2019
Date d'affichage : 30/10/2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présent(e)s : Sophie MEURDESOF, Jean DIDIER, Dominique NAVET, Fabienne PRIMA, Bernard MOUSSAY, David NOEL, Jean-Pierre FLOUR, Valérie DRANSART, Catherine VANDEKERKHOVE, Michèle CAFFIER, Michèle AUGÉ, Guy PETIT.

12/19

Excusé(e) avec pouvoirs :

Marie-Françoise LECAILLE (pouvoir à Dominique NAVET),
Michel QUANDALLE (pouvoir à Sophie MEURDESOF),
Béatrice BOULY (pouvoir à Michel CAFFIER),
Alain FIX (pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE),
Bernard GRARE (pouvoir à Fabienne PRIMA),
Michel CLABAUT (pouvoir à Guy PETIT),
Jean DIDIER, absent à partir de 19h45 (pouvoir à Bernard MOUSSAY).

7/19

Formant la majorité des membres en exercice.

Catherine VANDEKERKHOVE est nommée secrétaire de séance. LE

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

12 NOV. 2019

OBJET :

SUBVENTION FDE / ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire propose de monter un dossier auprès de la FDE afin d'obtenir une subvention pour des travaux d'amélioration de l'éclairage public.

Ces travaux seront intégrés dans une nouvelle phase de modernisation de l'éclairage public et consisteront à mettre en place un éclairage type LED sur les mâts existants.

Cela concernera les Résidences « La Plaine », « Le Bourg », « Les Jardins de la Forêt », « Les Sapins », la rue du Pont Pierreux et le terrain école pour un montant total de **36 358.00 € HT**.

Le montant prévisionnel de la subvention FDE est de **32 210.00 €**.

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder aux démarches permettant la perception de la subvention.

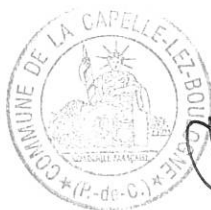
Après examen et délibération,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents ou représentés.

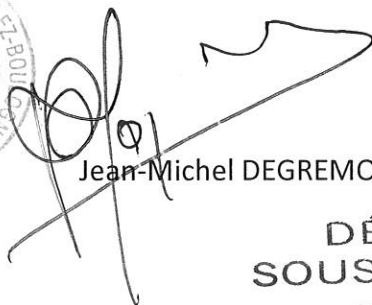
Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches relatives à la modernisation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal : les Membres présents.
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La Capelle-les-Boulogne,
Le 17 octobre 2019

Le Maire,





Jean-Michel DEGREMONT.

DÉPOSÉ A LA
SOUS-PRÉFECTURE

LE

12 NOV. 2019

